



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaients présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Etaients absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Meray-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003954

Rapport n°3.6 - La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon –

Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises

La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon - Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le présent rapport porte sur le dispositif la « Fabrique à Entreprendre » et la démarche de collaboration active entre les acteurs impliqués (l'Etat, la Caisse des dépôts, les opérateurs du financement et de l'accompagnement de la création d'entreprises) par la signature d'une convention de partenariat.

I. Préambule

Conformément à ses axes stratégiques d'intervention, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) intervient en appui des politiques publiques dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires conclue avec l'Etat le 18 juin 2014 pour la période 2014-2020. Parmi ces objectifs figure le soutien à la création et au développement d'activité dans les quartiers et plus particulièrement le soutien aux très petites entreprises à travers différents dispositifs dont le Service de Base à la création d'entreprise.

L'Etat souhaite fédérer l'ensemble des partenaires de la politique de la Ville, afin d'inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Cette politique de la Ville est mise en œuvre localement dans le cadre des Contrats de Ville qui reposent sur quatre piliers dont l'un est le Développement de l'activité économique et de l'Emploi.

Dans ce cadre, la CDC a pour mission d'accompagner et de soutenir les projets de développement économique et de création d'entreprises dans les quartiers prioritaires, émergeant au pilier Développement économique-Emploi desdits contrats.

Par ailleurs, la CDC a développé et financé des marques et dispositifs relatifs au parcours entrepreneurial dans les quartiers, tels que « CitésLab » et « La Fabrique à entreprendre ».

II. La Fabrique à entreprendre

Le Centre d'Affaires des Fabriques (CAF), installé au 10 rue Picasso à Planoise, a ouvert ses portes le 18 mai dernier. Il vient compléter utilement l'offre proposée sur le territoire à destination des créateurs et jeunes entreprises.

C'est un pôle entrepreneurial à visibilité d'agglomération au service de la création et du développement des entreprises, dans le cadre du contrat de ville, pour encore mieux répondre aux besoins :

- des créateurs et des entrepreneurs (besoin d'accompagnement, de financement, d'hébergement et de services notamment pour les très petites entreprises),
- des acteurs de l'entrepreneuriat dans leur déploiement plus efficient, lisible et visible sur les quartiers en politique de la ville, de la culture entrepreneuriale et l'émergence jusqu'à la post création et le soutien du développement des activités,
- de l'agglomération pour renforcer l'attractivité économique des territoires en optimisant la synergie entre le territoire et les acteurs de l'économie, l'emploi et la création.

Il est proposé de compléter l'affichage et la visibilité de l'ensemble des services déployés en utilisant une bannière commune : « La Fabrique à entreprendre », marque de la CDC au service du développement économique.

« La Fabrique à entreprendre » a pour finalité de renforcer l'intervention coordonnée et la lisibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en optimisant leur déploiement dans le respect de leur spécificité, au sein d'une même plateforme, avec une animation dédiée pour impulser un écosystème adapté et favorable à l'éclosion et au financement des projets.

Il s'agit d'y développer une offre globale et progressive d'accompagnement de la création, de la reprise/transmission, de l'hébergement, de la consolidation et du développement d'entreprises, pour tout type de projet et de porteur de projet et ce, quel que soit l'état d'avancement du projet.

A ce titre, l'accès à des financements appropriés dans de bonnes conditions améliore considérablement la pérennité des entreprises à 3 ans. Pour progresser dans ce sens, il est important de mettre en commun le savoir-faire et l'expérience des réseaux de financement que sont l'ADIE, Initiative Doubs Territoire de Belfort et Franche-Comté Active par la mutualisation de l'expertise des trois réseaux du financement, ainsi que l'expertise des réseaux d'accompagnement que sont BGE et Coopilote.

Il s'agit de mettre en commun les projets qui sont en recherche de financement et d'identifier avec le créateur d'entreprise les outils et l'accompagnement les plus appropriés à mettre en place : microcrédit, prêt d'honneur, garantie du financement bancaire, limitation des cautions personnelles, prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés (PCRTF)... Un travail de coordination sera également mené avec le CitésLab 1 afin de favoriser les démarches du créateur et de favoriser son orientation vers les acteurs du financement.

C'est dans ce contexte que le Grand Besançon souhaite soutenir les actions des opérateurs d'aide à la création d'entreprises impliqués dans la « Fabrique à Entreprendre » et engager avec eux une démarche de collaboration active par la signature d'une convention de partenariat annexée au présent rapport. Cette dernière aura pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du dispositif « La Fabrique à entreprendre » du Grand Besançon sur la période 2017 - 2019 ainsi que les engagements de chacune des parties. Les annexes de la convention jointe aux présents rapports seront complétées par les autres parties ultérieurement, pour ce qui les concerne.

La Région Bourgogne-Franche Comté, même si elle n'est pas signataire de cette première convention, sera appelée à s'associer au dispositif dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'accompagnement de la création d'activités.

Mme C. COMTE-DELEUZE (2) et MM. J. ACARD, A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la convention de partenariat « la fabrique à entreprendre » présentée en annexe au présent rapport,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 5

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



ENTRE LES SOUSSIGNES:

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille -75007 PARIS, représentée par Roland MASSUDA, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après dénommée indifféremment la « CDC » ou la « Caisse des Dépôts »,

Et

Le Grand Besançon, représenté par Jean-Louis FOUSSERET en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017, Ci-après dénommé « le Grand Besançon »,

Et

L'Etat, représenté par le Préfet du Doubs, Raphaël BARTOLT, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après dénommé « l'Etat »,

Et

BGE Franche-Comté, Association loi 1901, ayant son siège social, 2C, Chemin de Palente 25000 Besançon, représentée par André AURIERE, Directeur, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après dénommé « BGE Franche-Comté »,

Et

Franche-Comté Active, Fonds territorial France Active, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de Besançon le 22 mars 2005, n° SIRET 482 449 410 00042, dont le siège social est 10 avenue Clémenceau, 25000 Besançon, représentée par son Président, Jean-Marie LE BRETTON, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après dénommée « Franche-Comté Active »,

Et

Initiative Doubs Territoire de Belfort, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, N° SIRET : 388 661 688 00043, dont le siège social se trouve : 21 C rue Savary – 25000 Besançon, représentée par Pierre ARNAUD, en qualité de Président, Ci-après dénommé « Initiative Doubs Territoire de Belfort »,

Et

Coopilote, société à responsabilité limitée coopérative d'intérêt collectif, SIRET 442 981 403 00037, dont le siège est sis Résidence les Alliés, 22 rue du Général Leclerc, 25200 Montbéliard, domiciliée audit siège, représentée par Vincent GIRAD, agissant en qualité de Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes, Ci-après dénommé « Coopilote »,

Et

L'Adie, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée et publiée, dont le siège social est sis 139 boulevard de Sébastopol, 75002 Paris, représentée par Sébastien MOREL, en qualité de directeur régional, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après dénommé « l'Adie »,

La Caisse des Dépôts, le Grand Besançon, l'Etat, BGE Franche-Comté, Franche-Comté Active, Initiative Doubs Territoire de Belfort, Coopilote et l'Adie étant ci-après désignés ensemble les « Parties » ou individuellement une « Partie ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires, apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre des programmes engagés par l'Etat et les collectivités locales. Elle intervient ainsi au titre de ses missions d'intérêt général notamment pour la cohésion sociale et la solidarité et pour le développement et la compétitivité des territoires. A ce titre elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville et en est signataire et contribue également à l'élaboration du volet développement économique des contrats en proposant son expertise et ses outils de développement.

Conformément à ses axes stratégiques d'intervention, la Caisse des Dépôts intervient en appui des politiques publiques dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires conclue avec l'Etat le 18 juin 2014 pour la période 2014-2020. Parmi ces objectifs figure le soutien à la création et au développement d'activité dans les quartiers et plus particulièrement le soutien aux très petites entreprises à travers différents dispositifs dont le Service de Base à la création d'entreprise.

L'Etat, via sa Politique de la Ville, souhaite fédérer l'ensemble des partenaires de la Ville, afin d'inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Cette politique de la Ville est mise en œuvre localement dans le cadre des Contrats de ville qui reposent sur quatre piliers dont l'un est le Développement de l'activité économique et de l'Emploi.

Dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires précitée, la CDC a pour mission d'accompagner et de soutenir les projets de développement économique et de création d'entreprises dans les quartiers prioritaires, émergeant au pilier Développement économique-Emploi desdits contrats.

Par ailleurs, la CDC a développé et financé des marques et dispositifs relatifs au parcours entrepreneurial dans les quartiers, tels que CitésLab et La Fabrique à entreprendre.

La Fabrique à entreprendre est une marque de la Caisse des Dépôts destinée à renforcer l'intervention coordonnée, la lisibilité et la visibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Il s'agit à la fois d'une bannière commune et d'une offre globale intégrée des acteurs de la création destinées à améliorer l'accessibilité et l'identification de ces structures par le public des quartiers prioritaires.

Ainsi, l'enjeu de La Fabrique à entreprendre est de développer l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers politique de la ville, dans un double objectif de création d'emplois et de développement économique.

Par cette offre globale intégrée à destination des publics des territoires prioritaires de la politique de la ville, la Fabrique à entreprendre porte sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'accompagnement, le financement, la formation et l'hébergement des créateurs et créatrices, dans une logique de parcours et de réponse adaptée à leurs besoins.

C'est dans ce contexte que les Parties ont souhaité engager une démarche de partenariat par la signature d'une convention sur la période 2017 - 2019.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention (ci-après « la Convention ») a pour objet de définir les conditions de mise en oeuvre du dispositif La Fabrique à entreprendre du Grand Besançon sur la période 2017 - 2019 (ci-après « le Dispositif ») sur le Grand Besançon ainsi que les engagements de chacune des Parties.

Elle a pour objectif de :

- rassembler les acteurs du développement économique par la création d'entreprises autour d'un programme d'actions partagé, dans lequel les spécificités de chacun sont respectées et mobilisées ;
- de rendre lisible et visible les différents parcours de la création sur le territoire, tant dans un souci d'optimisation du rôle des acteurs de la création que d'amélioration de la communication auprès du public ;
- capter tous les porteurs d'idée potentiels et de pouvoir les orienter au plus juste en fonction de leur besoin ;
- garantir aux porteurs de projet des quartiers un parcours de création de qualité par des professionnels de l'accompagnement et du financement ;
- proposer aux créateurs des solutions d'hébergement adapté ;
- favoriser la pérennité et d'encourager développement des TPE.

Afin de réaliser ces objectifs, les Parties conviennent de se mobiliser au sein de La Fabrique à entreprendre comme précisé en Annexe 1.

Article 2 – Engagements des parties

2.1 Engagements du coordinateur

BGE Franche-Comté s'engage notamment à :

- organiser et animer activement le comité de pilotage,
- coordonner les réseaux d'accompagnement contributeurs au dispositif,
- assurer la communication nécessaire au rayonnement du dispositif,
- produire un bilan annuel d'activité qui sera soumis à la validation du comité de pilotage.

2.2 Engagements de la Caisse des Dépôts

Au titre de la présente convention, la CDC s'engage :

- cofinancer le dispositif La Fabrique à entreprendre, hors dispositif CitésLab, sur une période de 3 ans (2017 à 2019, cf. budget 2017 en annexe de la présente convention),
- cofinancer le dispositif CitésLab sur la même période de 3 ans,
- participer au comité de pilotage du dispositif.

2.3 Engagements de l'Etat

Le Dispositif s'inscrit pleinement dans les orientations et priorités définies par l'État, à savoir :

- le comité interministériel des villes du 19 février 2013 qui a réaffirmé l'importance d'une action publique en faveur du développement économique des quartiers, notamment en soutenant la création d'entreprises et d'activité (décisions n°5, 6 et 7 « développer l'entrepreneuriat et les initiatives économiques dans les quartiers » et « favoriser et accompagner les créations d'entreprises dans les quartiers »),
- les conventions interministérielles d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre le ministre délégué à la ville et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013, et le ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et de la consommation du 27 septembre 2013, et la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme du 17 janvier 2014 qui ont un objectif commun : « favoriser et renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à la création et au développement d'entreprise »,
- les circulaires du Premier ministre du 30 juillet 2014 et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération qui affirment le développement économique et l'emploi comme l'une des trois priorités, notamment le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat à inscrire dans le pilier « Développement économique et emploi ».

Le Dispositif prévue à l'article 1 de la présente Convention est donc éligible à un financement de l'État (Acsé/CGET) sur les crédits « politique de la ville », en complément des crédits ou dispositifs de « droit commun » mobilisés.

L'Etat (CGET) s'engage à :

- participer au comité de pilotage du dispositif,
- cofinancer le dispositif pour une première période de 3 ans. Une convention spécifique de financement sera mise en place entre l'Etat et la structure coordinatrice du dispositif La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon (cf. budget 2017 en annexe de la présente convention).

2.4 Engagements du Grand Besançon

Le Grand Besançon a souhaité installer sur le quartier de Planoise, le dispositif La Fabrique à Entreprendre, dans une volonté d'agir pour le développement économique et l'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Au titre de la présente convention, le Grand Besançon s'engage à :

- participer au comité de pilotage du dispositif,
- appuyer la mise en place de la Fabrique à Entreprendre sur son territoire en mobilisant ses services et moyens techniques,
- Cofinancer le dispositif à travers les différents financements qu'il apporte aux structures mobilisées au sein de la Fabrique à entreprendre (Cf. budget 2017 en annexe de la convention).

2.5 Engagements des réseaux signataires

- effectuer toutes les démarches permettant d'offrir une gamme complète de services aux porteurs de projets, directement ou à travers des réseaux impliqués dans le Dispositif
- délivrer une information générale au public sur le Dispositif,
- orienter vers le Dispositif les publics auxquels il est destiné,
- réaliser les actions définies dans le cadre du plan d'action annuel validé par le comité de pilotage,
- fournir toute information relative à leur contribution au Dispositif au coordinateur du dispositif,
- participer aux instances de pilotage,
- participation aux groupes de travail dans lesquels les Parties peuvent apporter une plus-value.

Article 3 – Durée de la convention

La Convention est conclue pour une durée de trente-six mois à compter de sa signature.

Article 4 – Evaluation et suivi

4.1 Comité de pilotage

Un comité de pilotage, dont les missions figurent en Annexe 2, sera composé de représentants des Parties en nombre égal. Il se réunira autant que de besoin et à la demande de l'une ou de l'autre des Parties par tout moyen.

Chacune des Parties choisira au minimum un représentant, au maximum deux, dans les meilleurs délais suivant la signature de la Convention et en informera aussitôt l'autre Partie par écrit. En cas de changement de représentant de l'une des Parties, celle-ci en informera l'autre dans les meilleurs délais.

4.2. Comité technique

Un comité technique composé de représentants des Parties en nombre égal sera chargé du suivi du Dispositif (missions détaillées en Annexe 2). Il se réunira autant que de besoin et à la demande de l'une ou de l'autre des Parties par tout moyen.

Chacune des Parties choisira au minimum un représentant, au maximum deux, dans les meilleurs délais suivant la signature de la Convention et en informera aussitôt l'autre Partie par écrit. En cas de changement de représentant de l'une des Parties, celle-ci en informera l'autre dans les meilleurs délais.

Article 5 – Résiliation de la convention

5.1-Résiliation pour faute

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'une des Parties de ses obligations contractuelles, la Convention sera résiliée de plein droit par les autres Parties, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements susvisés.

5.2-Résiliation pour force majeure ou empêchement

En cas de survenance d'un événement de force majeure qui empêcherait le porteur de projet d'assurer l'organisation et la réalisation du Dispositif, la Convention sera résiliée de plein droit, sans indemnité, trente (30) jours calendaires après notification aux autres Parties de l'évènement constitutif de force majeure par le porteur de projet, par lettre recommandée avec avis de réception.

Aucune des Parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dues à la force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et communautaires.

5.3-Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation de la Convention, le porteur de projet est tenu de restituer, dans les trente (30) jours calendaires de la date d'effet de la résiliation, les sommes déjà versées, dont le porteur de projet ne pourrait justifier de l'utilisation. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au porteur de projet.

Dans tous les cas de cessation de la Convention, le porteur de projet devra remettre, dans les trente (30) jours calendaires de la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis et que le porteur de projet détiendrait au titre de la Convention.

Article 6 – Communication

La structure coordinatrice du dispositif La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype de la Caisse des Dépôts et à faire mention de la participation de la Caisse des Dépôts dans le cadre du Dispositif, sous la forme suivante définie d'un commun accord entre les Parties « *avec le soutien de la Caisse des Dépôts pour l'ensemble des supports de communication, d'information et de promotion* » et oralement lors de toutes interventions ou présentations dans le cadre d'opérations de relations publiques ou de relation presse, réalisés dans le cadre du Projet, pendant toute la durée de la Convention et pendant une durée minimale de deux (2) mois après la fin du Dispositif.

Le format et l'emplacement des mentions visées par le présent article seront déterminés d'un commun accord entre les Parties. En tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions attribuées aux autres partenaires dans le cadre du Dispositif.

De manière générale, le coordinateur s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

Toute utilisation ou reproduction, non prévue par le présent article, des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le coordinateur est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations susvisées, la Caisse des Dépôts autorise le porteur de projet, dans le cadre du Dispositif, à utiliser les marques semi-figuratives **GROUPE CAISSE DES DEPOTS & Logo N°04/3.332.494** et **LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE N°13/4.053.119**, dont les logotypes figurent en Annexe 4 des présentes.

A l'extinction des obligations susvisées, le porteur de projet s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et de signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accords exprès contraire écrit.

Article 7 - Confidentialité

Chaque Partie s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont elle aura eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la présente Convention, à l'exception des documents et informations ayant vocation à être divulgués dans le cadre de la Convention.

L'ensemble de ces informations et documents est, sauf indication contraire, réputé confidentiel et sauf accord préalable et écrit des Parties, notamment dans le cadre des actions de communication.

Les Parties s'engagent à veiller au respect par leurs préposés et sous-traitants, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations que la loi ou la réglementation oblige à divulguer.

Cette obligation de confidentialité reste en vigueur pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une durée de 12 mois (douze mois) à compter de la date de la terminaison de la convention.

Article 8 – Règlement des litiges

La Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Article 9 – Election de domicile

Pour l'exécution de la Convention, les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.

Article 10 – Dispositions générales

10.1. Intégralité de la Convention

Les Parties reconnaissent que la Convention constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

10.2. Modification de la Convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

10.3. Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité de ses autres stipulations.

10.4. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire ne pourra pas être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

10.5. Assurances et responsabilité

10.5.1. Assurance

Le porteur de projet est titulaire d'une assurance responsabilité civile générale couvrant sa responsabilité d'organisateur pendant toute la durée du Dispositif, et de manière générale son activité au titre de l'exercice en cours. Le porteur de projet s'engage à maintenir cette assurance et à justifier à la Caisse des dépôts à première demande.

10.5.2. Responsabilité

L'ensemble des actions menées dans le cadre du Dispositif est initié, coordonné et mis en œuvre par le porteur de projet qui en assume l'entière responsabilité. De plus, les publications et bilans issus du Dispositif seront effectués sous la responsabilité éditoriale du porteur de projet.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la Caisse des Dépôts ne saurait assumer ou encourir aucune responsabilité dans le cadre de l'utilisation, par le porteur de projet, de son soutien dans le cadre du Dispositif, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du porteur de projet.

Le porteur de projet s'engage notamment à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'elle entreprend et notamment procéder, le cas échéant, aux déclarations nécessaires auprès de la CNIL conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Le porteur de projet s'engage à respecter, le cas échéant, les règles légales et réglementaires applicables à la commande publique.

Fait en 8 exemplaires originaux, à Besançon, le

L'Etat
représenté par le Préfet du Doubs

Raphaël BARTOLT

Le Grand Besançon
représenté par le Président

Jean-Louis FOUSSERET

La Caisse des Dépôts
représentée par le Directeur régional
adjoint et Directeur délégué de Besançon

Roland MASSUDA

Franche-Comté Active
représentée par le Président

Jean-Marie LE BRETTON

BGE Franche-Comté
représentée par le Président

Bernard BELORGEY

ADIE
représentée par le Directeur régional

Sébastien MOREL

Initiative Doubs Territoire de Belfort
représentée par le Président

Pierre ARNAUD

Coopilote
représentée par le Gérant

Vincent GIRARD

ANNEXE 1 : PRESENTATION GLOBALE DU DISPOSITIF ET PROGRAMME D' ACTIONS
ANNEXE 2 : MODALITES DE SUIVI
ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL 2017 - REPARTITION DES FINANCEMENTS
ANNEXE 4 : LOGO DES PARTIES

**ANNEXE 1 : PRESENTATION GLOBALE DU DISPOSITIF
ET PROGRAMME D' ACTIONS**

A. OBJECTIF ET PRESENTATION GLOBALE DU DISPOSITIF

En cohérence avec les besoins du territoire et les outils déjà disponibles, l'ambition de La Fabrique à entreprendre est de développer une offre globale et progressive d'accompagnement à la création, reprise, l'hébergement, la consolidation et le développement d'entreprises, pour tout type de projet et type de porteur de projet et ce, quel que soit l'état d'avancement du projet.

Cette offre globale propose trois niveaux d'interventions sur les 8 phases de l'entreprise.

B. LES PARTENAIRES IMPLIQUES DANS L'ANIMATION DE LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE

Les partenaires impliqués dans l'animation de La Fabrique à entreprendre sont : la Caisse des Dépôts, Le Grand Besançon, l'Etat, BGE Franche-Comté, l'Adie, Initiative Doubs Territoire de Belfort, Franche-Comté Active et Coopilote. La coordination du dispositif est confiée à la BGE Franche-Comté.

En fonction de la montée en charge du Dispositif, d'autres partenariats pourront être mis en place.

Les partenaires se positionnent de la façon suivante sur les phases de la création d'entreprises :

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 6	Phase 7	Phase 8
	Sensibiliser	Trouver une idée	Amorcer	Formaliser	Tester	Financer	Héberger	Démarrer Consolider
Niveau 1 – Information	BGE (dont CitésLab 1 et 2) ADIE IDTB FCA	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE	BGE	BGE ADIE IDTB FCA	BGE	BGE ADIE IDTB FCA
Niveau 2 – Accompagnement	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE		ADIE IDTB FCA	BGE	BGE ADIE IDTB FCA
Niveau 3- Formation	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE (dont CitésLab 1 et 2)	BGE				BGE

DETAIL DE LA MISE EN ŒUVRE DES PHASES ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Phase 1 - Sensibiliser

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Diffuser la culture entrepreneuriale auprès des jeunes scolaires et des adultes en recherche d'emploi.	200 personnes rencontrées et informées via conférences, ateliers, formations
Information sur les dispositifs de financement proposés par les partenaires, banques, institutions et plateformes de crowdfunding, comprenant des actions à destination du public féminin.	80 personnes sensibilisées
Sensibiliser les réseaux bancaires présents dans les quartiers à la nécessité d'accompagner les créateurs.	
Sensibiliser les publics à l'entrepreneuriat des jeunes et à l'entrepreneuriat collectif et solidaire.	

Phase 2 - Trouver une idée

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Permettre à des personnes de se positionner, se représenter une activité indépendante.	50 personnes via les outils BGE et CitésLab

Phase 3 – Amorcer

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Accompagner le travail sur la faisabilité d'un projet	150 personnes via le travail d'accompagnement individuel des CitésLab et des prestations pour Pôle Emploi

Phase 4 – Formaliser

Objectifs pédagogiques	Objectifs
Traduire une idée en projet incluant les dimensions commerciales, financières, juridiques et organisationnelles	60 personnes via les dispositifs d'accompagnement et de formations utilisés à BGE

Phase 5 – Tester

Objectifs pédagogiques	Objectifs

Phase 6 – Financer

Objectifs pédagogiques	Objectifs
Accueillir/orienter/conseiller les porteurs de projets individuels éloignés de l'emploi et proposer une médiation bancaire adapté pour garantir l'inclusion financière des projets.	40 porteurs de projets accueillis / an
Assurer une solution de financement auprès des porteurs de projet et des jeunes entrepreneurs par la mutualisation de l'expertise des trois réseaux du financement.	Permettre à 5 porteurs de projets ou entrepreneurs issus des quartiers de bénéficier d'une offre de financement « sur mesure » adaptée à ses besoins

Phase 7 – Héberger

Objectifs pédagogiques	Objectifs
Proposer l'hébergement et les services adaptés au lancement d'activité	10 entreprises hébergées en centre d'affaires, espace de coworking ou pépinières d'entreprise

Phase 8 – Démarrer – Consolider

Objectifs pédagogiques	Objectifs
Optimiser le démarrage opérationnel et les premières années d'activité	20 entreprises suivies
Mettre en lien les porteurs de projets accompagnés et les financeurs privés, et améliorer la communication autour de leurs initiatives	
Accompagner les entreprises dans leur croissance par le développement d'une offre de financement et d'un accompagnement adapté.	
Adapter un accompagnement spécifique pour sensibiliser et accompagner les entrepreneurs des quartiers dans la croissance de leur entreprise.	

C. ENGAGEMENT DE BGE FRANCHE COMTE – ORGANISME D'ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS/REPRENEURS D'ENTREPRISE

BGE Franche-Comté

En plus de sa mission de coordinateur, BGE Franche-Comté, organisme d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise intervient sur trois volets majeurs :

- sensibilisation et émergence, développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes et les adultes (demandeur d'emploi, apprenant, salarié),
- accompagnement, formation, structuration des projets entrepreneuriaux, optimisation des plans de financement grâce au partenariat avec les organismes de financement bancaires et extrabancaires (voir paragraphe suivant),
- l'hébergement et les services aux entreprises.

Au sein de la Fabrique à Entreprendre, BGE Franche-Comté assure :

- la gestion du centre d'affaires de quartier, Centre d'Affaires des Fabriques,
- l'animation du lieu et la mise à disposition aux partenaires du bureau et des salles de réunion ; la gestion des plannings des permanences,
- la promotion du site, des manifestations et des actions partenariales,
- l'accueil des porteurs de projets, l'appui à l'émergence et l'orientation des porteurs de projets dans le cadre de ses missions CitésLab 1 et CitésLab 2,
- la coordination de l'ensemble des manifestations se déroulant au Centre d'Affaires des Fabriques,
- l'hébergement d'entreprises via son offre locative (bureaux, coworking).

D. ENGAGEMENT DES RESEAUX D'ACCOMPAGNEMENT AU FINANCEMENT

Adie, Initiative Doubs Territoire de Belfort et Franche-Comté Active s'engagent pour développer sur le territoire du Grand Besançon le dispositif La Fabrique à entreprendre sur une période de 3 ans (2017 à 2019) en s'appuyant sur un écosystème favorable au financement des projets générateurs d'emplois dans les quartiers.

1) Une coordination ambitieuse pour répondre à des enjeux de développement local

La culture du financement de la création d'entreprise dans les Quartiers Politique de la Ville est une préoccupation importante pour améliorer la pérennité des entreprises. Les différentes études menées et observations mettent en exergue un problème d'accès aux outils de financement notamment par les publics les plus précaires et dans les zones les plus fragiles.

Seulement 30 % des créateurs d'entreprise font appel à un financement bancaire, 50 % utilisent leur droit Pole Emploi uniquement, et de nombreux porteurs de projet en QPV pensent que les offres disponibles ne leur sont pas destinées alors qu'elles ont joué un rôle fondamental dans le développement du financement dédié à la création/reprise d'entreprise en favorisant l'inclusion financière des porteurs de projets.

L'accès à des financements appropriés dans de bonnes conditions améliore considérablement (entre 10 et 15 points) la pérennité des entreprises à 3 ans.

L'ingénierie des réseaux cherche à s'adapter aux contraintes des porteurs de projets souvent fragiles et proposer des plans de financements innovants croisant plusieurs outils pour éviter un sous financement qui mettrait en danger la situation personnelle du créateur.

Dans ce contexte, il devient important de développer au sein des quartiers un écosystème adapté et favorable au financement des projets de la création au développement en passant par la consolidation pour faciliter l'accès aux financements et permettre aux entrepreneurs souhaitant développer leurs activités d'avoir accès à des outils renforcés et des conditions financières adaptées à leur situation personnelle.

L'objectif est de structurer et à développer via le développement d'une culture du financement renforcée à destination des initiatives génératrices d'activité dans les quartiers.

Pour progresser sur ces objectifs, il est important de mettre en commun le savoir-faire et l'expérience de l'Adie, d'Initiative Doubs territoire de Belfort et de Franche-Comté Active dans ce domaine, pour rapidement changer la perception du financement par les entrepreneurs et porteurs de projets des quartiers et générer de la confiance autour de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes. Notre coordination a pour ambition de faciliter et de contribuer par des parcours de financement adaptés à la réussite et à l'ancrage de l'entrepreneuriat de proximité générateur d'emploi dans les quartiers du Grand Besançon.

La coopération des trois réseaux dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre vise à intervenir sur tous les leviers permettant d'amener les entrepreneurs à mieux financer leurs projets.

La sensibilisation et la pédagogie autour du financement est un axe fort et essentiel de cette collaboration. Il va permettre progressivement de démystifier certaines idées reçues sur le financement et ouvrir le champ des possibles des porteurs de projets et sécuriser via des outils adaptés leur prise de risque (Prêt de groupe, microcrédit, prime PCRTF, prêts d'honneur, garanties, limitation des cautions personnelles apports non remboursables).

Encourager l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers est également un axe fort de notre démarche collective. L'association des trois réseaux associatifs les plus performants dans le domaine a pour objectif de libérer le potentiel de l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers.

Une attention forte sera portée à l'entrepreneuriat des jeunes qui jouent un rôle moteur dans la dynamisation de l'entrepreneuriat sur un territoire.

Enfin, la coordination pourra également apporter des solutions de financement sur des projets collectifs solidaires qui jouent un rôle important dans la cohésion et le dynamisme économique et sociale des quartiers.

Notre ambition commune est d'accueillir, de sensibiliser et de conseiller 100 porteurs de projets individuels et collectifs et de financer 25 projets par an dans les quartiers politiques de la ville.

Progressivement sur la base de la capitalisation de parcours de financement réussis et optimisés, cette coordination doit s'ancre progressivement dans la vie économique des quartiers et devenir un réflexe pour les entrepreneurs souhaitant s'installer dans un QPV.

2) Les atouts de la coordination des réseaux d'accompagnement au financement au service de la Fabrique à Entreprendre.

Mutualisation des actions de sensibilisation pour mieux faire connaître nos solutions de financement et adapter nos pratiques.

La réussite de nos ambitions passe par une présence renforcée et identifiée de nos équipes dans les quartiers et plus particulièrement dans le centre d'affaires de quartier de PLANOISE dans le cadre de permanences dédiées aux entrepreneurs et porteurs de projets. Ce travail de terrain s'accompagne d'événements « grand public » visant à mieux faire connaître nos solutions de financement.

Une approche pédagogique du financement développée dans le cadre d'ateliers de sensibilisation pour informer, accompagner et structurer financièrement les projets de tous types (activités génératrices de revenus, créations/reprises, projets collectifs et solidaires, développement, changement d'échelle) avec des actions spécifiques en faveur des entrepreneurs les plus fragilisés, de l'entrepreneuriat féminin et des ateliers « financement des associations et des entreprises solidaires » pour prendre en compte les dynamiques collectives utiles aux territoires en partenariat avec le Dispositif Local d'Accompagnement du Doubs et le Transfo.

Une complémentarité de nos outils permettant d'accompagner tous types de projets dans le quartier en proposant une gamme renforcée et innovante déployée en cohérence avec l'ensemble de notre gamme pour mieux répondre aux enjeux et objectifs du territoire (Micro-crédit Adie, Prêts d'honneur quartier, Garantie quartier, CAP' JEUNES, PCRTF) et permettre les effets leviers nécessaires à la réussite et à la sécurisation de l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Une coordination innovante dédiée au financement de proximité au cœur des quartiers.

Développement de permanences hebdomadaires au sein du CAQ mobilisant les trois réseaux et favorisant l'interconnaissance de nos modes d'accompagnement et de financement.

Création et animation d'un comité des financeurs au sein du CAQ pour étudier au mieux les dossiers les plus complexes, proposer des parcours de financement adaptés aux besoins spécifiques de financement. Ce travail permet également de capitaliser de bonnes pratiques inter-réseaux et de favoriser la progressivité des parcours et la réussite des entrepreneurs dans les quartiers.

Convergence de l'ensemble de nos solutions de financement vers l'entrepreneuriat de proximité.
Mise en complémentarité de nos solutions de financement pour couvrir tous les besoins de l'exclusion bancaire jusqu'à la croissance des projets individuels et collectifs.

Développement par les trois réseaux d'une offre bonifiée et d'outils spécifiques (micro-crédit Adie, prêts d'honneur Initiative Doubs Territoire de Belfort, garanties quartiers de Franche-Comté Active) au service des entrepreneurs et favorisant la mobilisation d'autres partenaires financiers.

La mise à disposition de l'ensemble de nos partenariats techniques et financiers (partenaires publics, partenaires bancaires, fondations, finance participative, finance solidaire, associations ...) pour faciliter les tours de tables, l'inclusion financière des entrepreneurs et le financement adapté des étapes clés du développement des entreprises dans les quartiers.

Mobilisation de moyens financiers extra régionaux qui permet au territoire de bénéficier d'effets leviers conséquents sur les projets via la collecte d'épargne solidaire mobilisés par nos réseaux.

Une volonté partagée de structurer les projets pour mieux démarrer

Coordination du suivi des projets financés par les 3 réseaux.

Rapprochement des solutions de parrainage (Adie, Initiative Doubs Territoire de Belfort) aux besoins des entrepreneurs.

Accompagnement, médiation et appui auprès des banques dans les phases de contentieux par Franche-Comté Active et la garantie France Active Garantie).

Mobilisation et implication des réseaux bancaires partenaires des 3 réseaux dans la durée pour garantir une relation bancaire adaptée aux enjeux des entreprises.

Mise en place d'appuis administratifs par l'Adie pour aider les entrepreneurs dans leurs démarches et développement d'une offre digitalisée (web-conférences, tutos...).

Développement, sous forme de tests, d'un programme Adie visant à accompagner sur les QPV du Grand Besançon les activités génératrices de revenu et à insérer professionnellement les migrants via la création d'activité.

La mise à disposition de l'ensemble de nos partenariats techniques et financiers (partenaires publics, partenaires bancaires, fondations, finance participative, finance solidaire, associations ...) pour rompre l'isolement du créateur, faciliter les tours de tables, l'inclusion financière des entrepreneurs et le financement adapté des étapes clés du développement des entreprises dans les quartiers.

SENSIBILISER :

- Sensibilisation au financement des porteurs et des entrepreneurs

Objectif : sensibilisation au financement, mettre en évidence les possibilités d'offres de financement existantes pour ouvrir le champ des possibles aux porteurs.

Franche-Comté Active participera à des ateliers thématiques et pédagogiques spécifiques pour lever les freins psychologiques à la mobilisation de financements adaptés.

3 axes seront développés en partenariats avec L'ADIE et Initiative Doubs Territoire de Belfort.

- Ateliers autour du soutien à l'entrepreneuriat féminin

Le sous-financement d'un projet est un facteur de risque et un frein au développement de l'activité. Les femmes sont plus réticentes à emprunter du fait des risques personnels encourus. Des solutions existent pour limiter ce risque et permettre à des projets portés par des femmes de trouver leur financement.

Franche-Comté Active, délégataire régional unique du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF), mettra son expérience en matière de médiation bancaire et de limitation des cautions personnelles pour accompagner les créatrices potentielles et les aider à mieux financer leurs projets en disposant de tous les outils nécessaires pour ne pas sous financer les projets ou y renoncer en raison de contreparties familiales difficiles à mobiliser.

Franche-Comté Active poursuivra également son travail de sensibilisation auprès de l'ensemble des réseaux bancaires présents dans les quartiers pour les inciter à mieux accompagner et financer les projets de l'entrepreneuriat féminin s en s'appuyant sur l'ingénierie de la coordination et en mobilisant toutes les solutions financières proposées allant du prêt à taux 0 en passant par la garantie.

L'outil de garantie sera mobilisé en complément de tout outil financier permettant un financement adapté de l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers. Au-delà de l'outil, une optimisation globale des plans de financement sera recherchée dans l'intérêt et la pérennité des entrepreneures.

Franche-Comté Active, fortement mobilisée et impliquée sur le sujet avec une proportion de 55 % de projets portés par des femmes (contre 30 % de moyenne nationale) animera aux côtés d'Initiative Doubs Territoire de Belfort 6 demi-journées facilitant la rencontre entre de futures créatrices accompagnées et la coordination et les partenaires bancaires pour mieux comprendre les attentes des financeurs privés.

- Ateliers en lien avec l'entrepreneuriat des jeunes

Franche-Comté Active co-animera avec la coordination, des ateliers dédiés à l'entrepreneuriat des jeunes en mettant à disposition son expérience de la médiation bancaire et le retour d'expérience du dispositif CAP JEUNES dédié aux jeunes issus des quartiers de la ville L'objectif est de démystifier la vision du financement par les jeunes entrepreneurs et leur donner de la méthode pour engager dans les meilleures conditions des tours de tables financiers adaptés à leurs projets.

CAP JEUNES développé par le réseau France Active mobilise du mécénat et propose une prime de 2000 € non remboursable et un accompagnement financier adapté pour obtenir un financement bancaire dans les meilleures conditions.

- Ateliers en lien avec l'entrepreneuriat collectif et solidaire

Franche-Comté Active, 1^{er} financeur solidaire de l'ESS en Franche-Comté développe et accompagne chaque année depuis 2005, plus de 50 projets collectifs solidaires générateurs d'emplois en Franche-Comté. Ces projets collectifs souvent présents de longue date ou en création dans les quartiers favorisent les liens entre les habitants et contribuent à l'attractivité des territoires.

La synergie entre projets collectifs et individuels est un élément fédérateur et catalyseur favorisant le développement des emplois dans les quartiers.

Franche-Comté Active accompagne régulièrement des associations ou entreprises solidaires dans les quartiers et souhaite apporter son expérience et son savoir-faire pour mieux accompagner et financer les entrepreneurs solidaires qui souhaitent développer des emplois.

Franche-Comté Active animera 2 ateliers (en partenariat avec le TRANSFO, accélérateur d'innovation sociale développé par FCA, BGE et COOPILOTE et le Dispositif Local d'Accompagnement) sur la structuration et le financement de ces projets collectifs qui contribuent au même titre que les entreprises individuelles au développement économique des quartiers.

FINANCER :

Mobilisation de l'ingénierie et de l'offre renforcée de Franche-Comté Active

Permanence financeur au sein du Centre d'affaires des quartiers

Objectif : permettre d'obtenir via l'ingénierie et les outils de FCA un prêt bancaire ou solidaire en vue de la création ou la reprise d'une entreprise portée par un porteur de projets issu d'un quartier prioritaire qui éprouve des difficultés à obtenir ce prêt.

Mieux financer les entrepreneurs passe par une présence renforcée de FCA au Centre d'Affaires des Quartiers :

- 36 demi-journées au CAQ pour accueillir/orienter/conseiller les porteurs de projets individuels éloignés de l'emploi et proposer une médiation bancaire adapté pour garantir l'inclusion financière des projets.
- 4 demi-journées dédiées aux projets collectifs et solidaires au sein du CAQ
- L'objectif de ces permanences est d'accueillir au moins 40 porteurs de projet par an.

Comité des financeurs :

Objectif : assurer une solution de financement auprès des porteurs de projet et des jeunes entrepreneurs par la mutualisation de l'expertise des trois réseaux du financement.

Il s'agit de mettre en commun les projets qui sont en recherche de financement et d'identifier les outils et l'accompagnement les plus appropriés à mettre en place. Le comité des financeurs est réuni deux fois par mois. Une offre bonifiée des trois opérateurs a été développée. Concernant Franche-Comté Active, l'offre bonifiée passe par le développement de la garantie « France Active -quartiers » permettant de garantir 80 % d'un financement bancaire. Ce nouveau dispositif Elle permet d'envisager une mobilisation renforcée des dispositifs gérés par chacun des 3 opérateurs sur les quartiers politique de la Ville.

Franche-Comté Active prévoit de participer à 20 comités des financeurs.

Pour Franche-Comté Active, il s'agit de permettre à 5 porteurs de projet ou entrepreneurs issus des quartiers Politique de la Ville de bénéficier d'une offre FCA « bonifié » adaptée à ses besoins. L'offre sera élaborée en concertation avec les autres opérateurs du financement.

DEMARRER –CONSOLIDER :

Dans ce domaine, l'apport de Franche-Comté Active consiste à mettre en lien les projets accompagnés et financés et nos partenaires privés pour les aider à aller plus loin dans le financement de leurs projets et améliorer la communication autour de leurs initiatives :

- Franche-Comté Active organisera des tours de table renforcées auprès de fondations partenaires* pour mieux faire connaître les projets issus des quartiers et obtenir des financements complémentaires pour faciliter les primo-développements.
- Franche-Comté Active en partenariat avec BULB IN TOWN (plateforme de finance participative) accompagnera les projets pour développer des campagnes de financement participatif de proximité.
- Franche-Comté Active facilitera des rencontres entre les fondations, les acteurs de la finance participative et les entrepreneurs au sein du CAQ de Planoise.

* Partenariats spécifiques développées par Franche-Comté Active et les fondations partenaires au profit des QPV pour renforcer l'inclusion financière des porteurs de projet.

Délibération du Conseil de Communauté du Lundi 18 Décembre 2017

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

SENSIBILISER

Objectif : Détecter des idées/des projets en renforçant l'information sur la création d'entreprise et le financement dans les QPV du Grand Besançon:

- L'Adie va régulièrement à la rencontre des porteurs de projet dans les quartiers du Grand Besançon : permanence mensuelle au sein du Pôle Emploi de Planoise, permanence hebdomadaire au sein du Centre d'Affaires des Quartier La Fabrique. Cette action a pour vocation d'une part de développer la notoriété de l'association auprès du public et d'autre part d'identifier des besoins de financement ou d'accompagnement.
- Apporter l'information sur les dispositifs et les partenaires présents pouvant accompagner et conseiller dans le parcours de création afin de sécuriser le projet.
- Organiser des actions d'informations dans les quartiers afin de communiquer sur la création d'entreprise comme voie d'insertion et de création de son propre emploi. Ces actions seront également organisées lors des RDV de l'Adie en février, juin et octobre pour permettre d'identifier les porteurs de projet des quartiers.

De façon générale la stratégie consistant à sortir des circuits traditionnels de communication liés à la création d'entreprise est à développer, pour aller vers d'autres lieux ou d'autres médias. Le conseiller de l'Adie œuvre à l'accompagnement des porteurs de projet. L'objet est d'aller au-devant des entrepreneurs qui ne s'adresseraient pas spontanément aux structures d'accompagnement en place en se rendant à fréquence régulière sur le terrain pour se faire connaître et reconnaître des porteurs de projets d'entreprise, comme des travailleurs indépendants déjà en place.

Impliquer les créateurs déjà soutenus

L'idée d'impliquer les créateurs soutenus de manière plus systématique est intéressante. L'objectif est de faire fonctionner la « pédagogie par l'exemple » à travers les différents réseaux des créateurs qui ont démarré et qui sont satisfaits des services délivrés par l'Adie.

Un créateur qui a démarré - et réussi - est le bon ambassadeur, les porteurs de projet s'identifient plus facilement à lui. Lors des temps forts de communication (RDV de l'Adie), l'association sollicitera un ou une créatrice accompagné(e) par l'Adie et résidant sur les quartiers pour témoigner de son expérience.

Objectif 40 personnes sensibilisées.

FINANCER

Accompagner dans l'accès au financement du projet de création d'entreprise

- **Accueil des porteurs de projet** ayant connu l'Adie par le biais de prescripteurs (Partenaires, Bouche à oreille, Pôle emploi, services sociaux, média/presse...).
- **Accompagnement Financier**

On parle d'analyse du projet et de l'instruction de la demande de financement. Il s'agit de rendez-vous entre un conseiller de l'Adie et le porteur de projet qui permettent de valider les points suivants :

- analyse de la confiance client : analyse de la situation sociale, du parcours professionnel et du savoir-faire, de la motivation, de la capacité d'adaptation, du budget familial, de l'endettement éventuel, du réseau personnel/professionnel, ...,
- analyse de la confiance projet : analyse du marché, organisation humaine et commerciale, connaissance de la concurrence et des fournisseurs, ...,
- analyse des éléments économiques : plan de financement, compte de résultat.

L'Adie, pour s'adapter à son public issu des quartiers, développe des outils de financement complémentaire :

- le prêt libéré sans taux d'intérêt mais avec des frais de dossiers plus conséquents pour les personnes d'obédience musulmane manifestant un blocage avec les taux d'intérêt (l'Adie ne communique pas sur ce produit),
- la garantie de groupe : C'est une garantie qui s'adresse aux porteurs de projet inscrits dans un groupe dont les membres sont bien référencés et connus par l'Adie. Les porteurs de projet doivent avoir l'habitude de travailler entre eux, l'Adie ne doit surtout pas être à l'origine de la création du groupe et encore moins désigner le chef du groupe. Les activités doivent être bien connues et de petite taille. Les membres du groupe ne peuvent prétendre à un renouvellement tant que les prêts des membres ne sont pas soldés ou tant qu'un des membres du groupe est en situation d'impayé.

➤ **La Microassurance**

- **Le comité des financeurs** : l'Adie souhaite apporter son expertise sur les dossiers les plus complexes. Le Comité des financeurs permettra un triple regard (Adie, Franche-Comté Active , Initiative Doubs Territoire de Belfort) pour apporter la meilleure de solution de financement à l'entrepreneur

Objectif : 20 porteurs de projet ou travailleurs indépendants financés

➤ **L'accompagnement Post-Création**

Renforcer l'accompagnement post création de proximité sur 3 volets :

- les démarches administratives pour les publics ayant des problèmes avec la langue ou l'écrit,
- le développement commercial,
- la lisibilité via une mise en avant des entrepreneurs financés par l'Adie sur les réseaux sociaux.

L'Adie souhaite tester avec Initiative Doubs Territoire de Belfort la possibilité de mutualiser ses bénévoles ou parrains pour proposer à l'entrepreneur le profil le mieux adapté à ses besoins

Initiative Doubs Territoire de Belfort

SENSIBILISER :

➤ **Sensibilisation au financement des porteurs et des entrepreneurs**

Sensibilisation au financement, mettre en évidence les possibilités d'offres de financement existantes pour ouvrir le champ des possibles aux porteurs.

Problématique : Il s'agit de lever les freins psychologiques d'ordre financier à la création d'entreprise en démontrant que « cela est possible ». En effet, il ressort des enquêtes qu'une des objections majeures à l'envie d'entreprendre est la perception erronée qu'en situation de précarité, il est impossible d'obtenir des financements nécessaires à l'aboutissement du projet et que si obtention des financements il y a, une trop grande responsabilité financière est alors engagée. De multiples dispositifs d'aides et fonds de garantie existent limitant ainsi l'implication financière des porteurs de projet. Il est nécessaire qu'ils aient accès à ces informations.

- **Réunions d'information collectives bimensuelles** au sein du Centre d'Affaires co-animées par ADIE et Initiative. Proposition d'entretiens individuels personnalisés. Une rencontre organisée tous les 2 mois au centre d'affaires des quartiers. 30 personnes sensibilisées.
- **Sensibilisation au financement à destination d'un public féminin et encourager l'entrepreneuriat au féminin**

Objectif : sensibilisation des entrepreneuses au financement et à la sécurisation financière de leur projet.

48 % des créatrices d'entreprises « traditionnelles » et 86 % des auto-entrepreneuses ayant mobilisé au moins 1 € n'ont utilisé que leurs ressources propres (y compris celles de leur famille ou d'éventuels associés) pour financer les besoins initiaux de leur projet.

Le sous-financement d'un projet est un facteur de risque et un frein au développement de l'activité. Les femmes sont plus réticentes à emprunter du fait des risques personnels encourus. Des solutions existent pour limiter ce risque et permettre à des projets portés par des femmes de trouver leur financement.

Action : table ronde « Vous êtes entrepreneuse, nous finançons et sécurisons votre projet » suivie d'entretiens individuels. Témoignage de créatrices bénéficiaires des dispositifs d'aides, de marraines pour valoriser l'accompagnement des projets, présentation des données existantes sur la typologie de l'entrepreneuriat au féminin. Déroulement sur une demi-journée au Centre d'affaires des quartiers. 20 personnes sensibilisées.

FINANCER :

➤ Permanence financeur au sein du Centre d'affaires des quartiers :

Objectif : permettre d'obtenir un prêt bancaire ou solidaire en vue de la création ou la reprise d'une entreprise portée par un porteur de projets issu d'un quartier prioritaire qui éprouve des difficultés à obtenir ce prêt.

En raison de la précarité sociale du porteur de projet, la plateforme, dans le cadre de la médiation bancaire, doit en plus de l'expertise financière et de l'octroi d'un prêt d'honneur, fournir un important travail d'optimisation du plan de financement et de mise en place d'outils spécifiques (fonds de garantie, demande de subventions - fondation de la seconde chance, capital-risque solidaire, DRAC, FGIF, parcours confiance...). Ce travail permet d'améliorer les fonds propres et la structuration financière du projet et induit l'effet de levier auprès de la Banque. Ceci est un processus de longue haleine qui sort de l'accompagnement classique à la création d'entreprise et de l'expertise financière des dossiers.

Nous proposons d'être présent une demi-journée par semaine au sein du Centre d'Affaires des quartiers.

40 personnes accompagnées.

➤ Comité des financeurs

Objectif : assurer une solution de financement auprès des porteurs de projet et des jeunes entrepreneurs par la mutualisation de l'expertise des trois réseaux du financement.

Il s'agit de mettre en commun les projets qui sont en recherche de financement et d'identifier les outils et l'accompagnement les plus appropriés à mettre en place. Le comité des financeurs est réuni deux fois par mois. Une offre bonifiée des trois opérateurs est à l'étude. Elle permet d'envisager une mobilisation renforcée des dispositifs gérés par chacun des 3 opérateurs sur les quartiers politique de la Ville.

Pour Initiative Doubs Territoire de Belfort, il s'agit de permettre à 5 porteurs de projet ou entrepreneurs issus des quartiers Politique de la Ville de bénéficier d'un prêt d'honneur « bonifié ». L'offre sera élaborée en concertation avec les autres opérateurs du financement.

➤ Comité d'agrément Initiative Doubs Territoire de Belfort

Composés d'experts bénévoles, les comités d'agrément décident du financement et de l'accompagnement du porteur de projet. Cinq comités se tiennent chaque mois sur les différents sites d'intervention de la plateforme dont deux à Besançon. Afin de contribuer à une meilleure proximité entre Initiative Doubs Territoire de Belfort et le Centre d'affaires des quartiers, il est prévu d'organiser l'un des deux comités d'agrément bisontin au sein du Centre d'affaires des quartiers.

Le Comité d'agrément peut convier des représentants du quartier pour permettre une meilleure expertise des projets portés par des habitants. Le comité d'agrément se réunit une fois par mois.

DEMARRER –CONSOLIDER :

➤ **Accompagnement de la croissance des entreprises**

Objectif : accompagner les entreprises dans leur croissance par le développement d'une offre de financement et d'un accompagnement adapté.

Adapter un accompagnement spécifique pour sensibiliser et accompagner les entrepreneurs des quartiers dans la croissance de leur entreprise.

➤ **Accompagner et financer 1'entreprise en croissance.**

Le parrainage / le réseau de créateur

Objectif : développer le réseau des jeunes entrepreneurs et leur permettre d'acquérir la culture de chef d'entreprise au contact d'un dirigeant ou cadre d'entreprise.

Faire bénéficier aux entrepreneurs des quartiers de l'offre parrainage post-crédation.

Actions complémentaires à mettre en œuvre :

- parrainage recrutement de nouveaux parrains pour Initiative et ADIE, augmentation du nombre d'intervenants – action de communication spécifique,
- formation des bénévoles – « interculturelité », « mission de parrains »...,
- associer les entrepreneurs accompagnés aux déjeuners mensuels du réseau d'entrepreneur,
- parrainer 5 entrepreneurs dans le cadre de l'action parrainage portée par Initiative Doubs Territoire de Belfort. Recruter 2 nouveaux parrains.

Coopilote

Notre Coopérative d'Activité et d'Emploi Coopilote propose sa formule originale de portage, accompagnement et formation dans le cadre d'une coopérative d'entrepreneurs, à tout porteur de projet souhaitant structurer, tester et développer son projet d'activité.

Cette proposition s'adresse à tous publics sur l'agglomération du Grand Besançon, et notamment aux personnes issues des quartiers prioritaires.

Notre action s'inscrit en coordination et complémentarité de celles portées par les autres structures d'aide à la création d'entreprise.

Dans ce sens, nous participons activement à la coordination « Carrefour des Entrepreneurs » et au dispositif « Fabrique à Entreprendre ».

Sur l'agglomération du Grand Besançon, nous porterons essentiellement notre action sur les QPV à travers 2 cibles spécifiques : l'entrepreneuriat féminin, et l'entrepreneuriat des jeunes, et l'entrepreneuriat social.

L'entrepreneuriat féminin est une des composantes importante des coopératives d'Activité, voire une de leur spécialité. En effet, nous comptons parmi nos usagers, et depuis de nombreuses années, 50 % de femmes : c'est un ratio inédit sur le champ de la création d'entreprise (la moyenne nationale est inférieure à 30 %).

Malgré ce 'score' flatteur, nous poursuivons une action spécifique qui inclura sensibilisation, formalisation, test, et développement.

Depuis 2016, cette action se traduit par l'organisation d'un forum « Etre femme et entreprendre », qui a mobilisé plus de 30 porteuses de projet (édition 2017), tout en rassemblant plusieurs partenaires du projet de Fabrique.

L'entrepreneuriat social est un axe d'action mené en coordination les partenaires du dispositif « Le Transfo ».

Nous proposons ainsi un parcours spécifique pour les projets relevant de l'Economie Sociale, adapté aux particularités de ce secteur (projets collectif, finalité sociale et activité économique, modèle économique spécifique incluant souvent des financements

L'entrepreneuriat des jeunes est un nouvel axe d'action, motivé par la montée des intentions de création d'activité dans les nouvelles générations, mais aussi par des partenariats avec des acteurs de la formation initiale tels que l'Université BFC (programme Pépite), ou l'ECM – Ecole de Commerce et Management.

Nous proposerons, d'abord à Besançon, un parcours d'accompagnement spécifique, consolidé par un environnement partenarial et un lieu de coworking à proximité immédiate de Planoise.

Ces axes d'actions seront déclinés dans les différentes phases constituant le parcours de création dans la « Fabrique à Entreprendre CAGB ».

SENSIBILISER :

- **Réunions d'information « Entreprendre en Coopérative d'activité » :**

Afin de rapprocher notre action et de permettre un accès facilité aux porteurs de projet issus des QPV, notamment de Planoise, nous organiserons une réunion mensuelle d'information au Centre d'Affaires des Fabriques.

Soit 12 réunions / an, visant à sensibiliser 30 porteurs de projet issu des QPV de la CAGB.

- **Forum « Entrepreneuriat Féminin » :**

L'action permet à la fois de sensibiliser et motiver les participantes aux possibilités de l'entrepreneuriat, en tenant compte des freins et des contraintes spécifiques du public féminin, notamment des femmes issues des QPV.

L'action Forum inclut :

- une co-construction avec le CitésLab CAGB ;
- une sensibilisation des partenaires et prescripteurs en amont du Forum ;
- une mobilisation des partenaires et structures d'aide à la création d'entreprise ; tous les membres de la coordination « Carrefour des entrepreneurs » sont présents (Adie, BGE, FC Active, Initiative, Réseau Entreprendre) ;
- durant le Forum :
 - une présentation du parcours et des étapes de création ;
 - des témoignages d'entrepreneuses ayant entreprise, dans différentes filières et à différents stades de développement ;
 - une présentation des partenaires et des dispositifs d'accompagnement ;
 - des rendez-vous individuels en mode « speed meeting » permettant d'orienter les personnes sur les bons dispositifs ;
 - un jeu de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin (serious game), permettant une approche ludique des différentes étapes de la création.
- après le forum : des rendez-vous individuels avec les porteuses de projet, permettant une entrée dans le parcours de création.

Objectifs : accueillir sur la Forum et sensibiliser 30 femmes porteuses d'un projet ; intégrer 10 femmes dans les dispositifs d'aide à la création.

TESTER & ACCOMPAGNER :

Entreprendre avec Coopilote et Le Transfo

La mixité des publics fait partie intégrante de notre culture d'entreprise : mixité Homme / femme, diversité des catégories sociales, des niveaux de qualification...

Cette diversité (recherchée) est facilitante pour accompagner les publics issus des QPV :

- notre équipe d'appui est agile et s'adapte aux différentes cultures et profils d'entrepreneurs ;
- les temps collectifs, liés à notre fonctionnement de coopérative d'activité, l'accompagnement par filière d'activité, la mise en relation entre entrepreneurs, etc... favorisent l'intégration de chacun.

Les porteuses de projet issues de l'action Forum Entrepreneuriat Féminin pourront ainsi tester leur projet avec un accompagnement adapté.

Et les résidents des QPV bénéficieront de nos modalités d'accompagnement, et du dispositif Coopérative d'Activité, pour tester leur projet, que ce soit un projet d'entreprise individuelle, ou d'un projet collectif d'économie sociale relevant du Transfo.

Entrepreneuriat des jeunes : Accompagnement renforcé par le dispositif d'Incubation « La Ruche »

L'entrepreneuriat est un métier comme les autres, tel semble être le parti pris des nouvelles générations... Les souhaits et intentions de créer une activité indépendante concernent désormais une majorité d'étudiants, c'est aussi une réalité que les Quartiers prioritaires.

Les modalités d'entrepreneuriat sont cependant différentes pour cette nouvelle génération, et nous avons souhaité élaborer un dispositif spécifique pour y répondre.

Ce dispositif « La ruche » :

- est élaboré en partenariat avec un organisme de formation tourné vers les Jeunes : Besançon Formation – ECM ; les usagers bénéficieront des apports croisés de Coopilote et d'ECM.
- nous a amené à déménager : nous sommes installés sur le Parc Lafayette dans les anciens locaux de Besançon Formation, dans des locaux plus spacieux, et permettant un accueil en 'coworking'.
- rassemblera un réseau de partenaires professionnels utiles aux créateurs : expert-comptable, banquier, chefs d'entreprise, partenaires Formation et RH...
- se traduit concrètement par un espace de coworking permettant d'accueillir 15 postes de travail, espace inclut dans nos locaux.

Ce nouvel espace et environnement partenarial vise à accueillir les jeunes diplômés ou non, souhaitant travailler sur leur projet dans un cadre professionnel, et en bénéficiant d'un réseau de compétences utiles dans leur lancement.

Les modalités d'accompagnement :

- présentation d'un projet de création, au stade de l'ébauche, à Coopilote & ECM.
- séances de travail sur le Business Plan avec l'appui de Coopilote – ECM.
- intervention du réseau de professionnels en appui (conférences, coaching).
- présentation du projet structuré auprès d'un jury ; promotion et appui au lancement.

Ce dispositif est ouvert à tous les jeunes, diplômés ou non, de l'agglomération, et permet un accompagnement renforcé dans la phase de formalisation et de test de leur projet.

A proximité immédiate de Planoise, **nous souhaitons faire bénéficier cette expérimentation à 5 jeunes issus des QPV sur l'année 2018.**

Notre positionnement dans le parcours :

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 6	Phase 7	Phase 8
	Sensibiliser	Trouver une idée	Amorcer	Formaliser	Tester	Financer	Héberger	Démarrer Consolider
Niveau 1 – Information	Forum Entrepreneuriat Féminin				X			
Niveau 2 – Accompagnement				X	X		X (coworking La ruche)	X
Niveau 3- Formation				X	X			

Phase 1 - Sensibiliser

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Sensibiliser aux possibilités de l'entrepreneuriat pour le public féminin, informer et orienter les porteuses de projet sur les structures adéquates.	30 personnes rencontrées et informées via le forum. 10 personnes intégrant un parcours d'accompagnement.

Phase 4 – Formaliser

Objectifs pédagogiques	Objectifs
Formaliser son projet en un plan d'affaires prêt au démarrage	10 personnes via le dispositif d'incubation « La Ruche » dont 5 jeunes issus des QPV

Phase 5 – Tester

Objectifs pédagogiques	Objectifs
Tester son projet via la coopérative d'activité, consolider ses compétences et son activité	40 entrepreneurs de la CAGB dont 10 entrepreneurs issus des QPV dont 5 jeunes dans le dispositif d'incubation « La Ruche »

ANNEXE 2 : MODALITES DE SUIVI

A. ANIMATION

L'animation des différentes instances sera assurée par BGE Franche – Comté

B. INSTANCES DE SUIVI

1) Comité de pilotage

Mission :

- Définir les objectifs locaux du service
- Définition et validation de la composition du comité technique et groupes de travail sur les différentes phases.
- Définition et validation des calendriers du comité technique et groupes de travail sur les différentes phases.
- Définition et validation des modalités de partenariat
- Veiller à la cohérence des objectifs avec les objectifs nationaux
- Actualiser en permanence les constats à l'origine du service au fur et à mesure de son activité
- Ajuster les objectifs en conséquence
- Valider le plan d'actions local
- Suivre les résultats obtenus

Composition du comité :

Nom et type de la structure	Fonction du représentant
Caisse des Dépôts	Directeur régional adjoint
Grand Besançon	Président ou son représentant
Etat (CGET)	Secrétaire général de la Préfecture ou son représentant
BGE Franche-Comté	Président ou son représentant
Initiative Doubs Territoire de Belfort	Président ou son représentant
Franche-Comté Active	Président ou son représentant
ADIE	Président ou son représentant
Coopilote	Gérant ou son représentant

Fréquence des réunions : a minima une réunion annuelle.

2) Comité technique

Missions :

- Suivre et faciliter l'implantation et le développement de CitésLab® et de La Fabrique à entreprendre
- Proposer des actions conjointes
- Mise en oeuvre et suivi des orientations
- Suivre l'évolution des projets de création d'entreprises émergents
- Veille territoriale : se tenir à l'écoute des quartiers pour ajuster et enrichissement l'offre
- Capitalisation des pratiques

Composition du comité :

Nom et type de la structure	Fonction du représentant
Caisse des Dépôts	Chargé de développement
Grand Besançon	Directeur de l'économie ou son représentant
Etat	Délégué du Préfet
BGE Franche-Comté	Directeur ou son représentant
Initiative Doubs Territoire de Belfort	Directeur
Franche-Comté Active	Directeur
ADIE	Délégué territorial
Coopilote	Gérant ou son représentant

Fréquence des réunions : 2 réunions par an**C. INDICATEURS DE SUIVI**

Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Nombre de réunions annuelles	Fréquentation et diversité des participants aux réunions

ANNEXE 3 : BUDGET

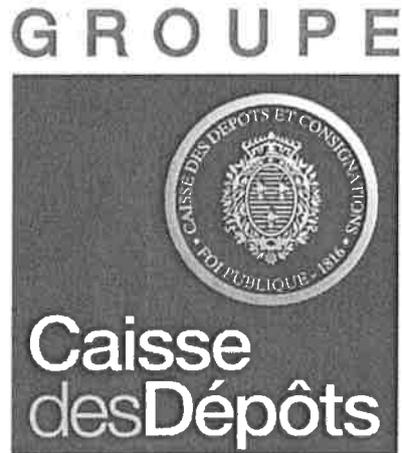
REPARTITION DES FINANCEMENTS (en euros)

Budget LFAE 2017	Structure porteuse	Coût programme	CAGB	CDC	Etat (CGET)	Autres	Commentaires
Animation et communication							
Mission coordination et communication	BGE FC	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
Sensibilisation et émergence							
Créatifs	BGE FC	34 000,00	5 000,00	15 000,00	2 000,00	12 000,00	
Entrepreneuriat au féminin	Coopiloté	10 000,00	4 000,00		2 000,00	4 000,00	
CitésLab 1	BGE FC	77 000,00	49 000,00	8 000,00		20 000,00	
CitésLab 2	BGE FC	77 000,00	41 500,00	23 400,00		12 100,00	
Talents des Cités	BGE FC	10 000,00	3 000,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00	
Ecole des jeunes entrepreneurs	BGE FC				5 000,00		
Forum financement Adje	Adje	5 000,00	1 500,00		1 500,00	2 000,00	
Accompagnement							
Présence des réseaux	BGE FC, Coopiloté, Adje, FCA, IDTB						
Accompagnement post-CitésLab (ex malette BGE)	BGE FC	10 000,00				10 000,00	
Gestion du site et mise à disposition de ressources aux opérateurs	BGE FC	10 000,00		5 000,00		5 000,00	
Budget LFAE 2017	Structure porteuse	Coût programme	CAGB	CDC	Etat (CGET)	Autres	Commentaires
Financement							

Budget LFAE 2017	Structure porteuse	Coût programme	CAGB	CDC	Etat (CGET)	Autres	Commentaires
Financement							
Adis	Adis	32 910,00	4 000,00	11 000,00		17 910,00	
FC Active	FC Active	15 000,00	4 000,00	11 000,00			
IDTB	IDTB	27 600,00	5 000,00	15 000,00		7 600,00	
Hébergement							
Offre CAQ	BGE FC						
Service ZFU		Inclus					
Accès aux pépinières							
Total LFAE		338 510,00	127 000,00	101 400,00	21 500,00	93 610,00	

ANNEXE 4 : LOGOS DES PARTIES

Logotype de la Caisse des Dépôts : Marque GROUPE CAISSE DES DEPOTS & Logo



Ce logotype se caractérise par les éléments suivants :

- les 3 couleurs utilisées sont le rouge Pantone 485 – gris Pantone 430 – noir,
- quand il est utilisé sur aplats de couleur et visuels, son blanc tournant, qui en fait partie intégrante, préserve son impact ;
- sa hauteur minimale est de 17,5 mm, ce qui préserve la visibilité de la médaille

Logotype la Fabrique à entreprendre

